Concours d'affiche du Verkehrsverein de Zurich

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1907)**

Heft 64

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624160

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Reste encore à s'entendre sur les procédés ultérieurs de la Société des peintres.

Veuillez agréer nos salutations.

Pour la section de Zurich de la Société des peintres et sculpteurs suisses :

Le secrétaire, JACOB MEIER. *Le président,* RIGHINI.

Zurich, 10 janvier 1907.

* * *

M. Rehfous répond à cette partie de la lettre concernant l'Exposition nationale et notre comité étudie la possibilité d'organiser une Exposition de la Société.

D'autre part nous sommes absolument de l'opinion de la Section de Zurich quand elle demande que notre société prenne position contre cette tendance actuelle de laisser les artistes de côté. Nous avons nous-même écrit au Comité du Tir fédéral pour protester contre sa décision de ne pas mettre au concours l'affiche illustrée. Nous n'avons reçu aucune réponse. Nous nous sommes alors adressés au Département de l'Intérieur et nous publions plus loin la réponse qui nous est parvenue.

Pour le moment il n'y a donc rien de changé mais nous pouvons constater que nos arguments n'ont pas laissé indifférent M. Ruchet puisqu'il a pris la peine de la faire transmettre à qui de droit, attendons le résultat.

Nous sommes également d'avis de rédiger une protestation destinée à la presse contre la façon dont ces concours sont généralement organisés.

* * *

Berne, le 28 janvier 1906.

Le Département fédéral de l'Intérieur à M. A. Silvestre, président de la Société des peintres et sculpteurs suisses 6, rue de Monnetier, Genève.

Monsieur le Président,

En possession de votre lettre du 22 courant, relative aux décisions prises par le comité du Tir fédéral pour l'exécution des affiches du prochain tir, nous regrettons de devoir vous dire que nous ne pouvons intervenir à aucun titre dans cette affaire. En revanche, comme le Département militaire subventionne les tirs fédéraux, nous lui transmettrons aujourd'hui votre réclamation en le priant d'examiner sous quelle forme et dans quelle mesure son intervention pourrait être utile en l'espèce.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur,
RUCHET.

Au dernier moment nous recevons cette lettre du Département Militaire.

* * *

Berne, le 30 janvier 1907.

Monsieur A. Silvestre, président de la société des peintres et sculpteurs suisses, Genève, 6, rue de Monnetier.

Monsieur,

Le Département fédéral de l'Intérieur nous a transmis la lettre que vous lui avez adressée le 22 de ce mois au sujet de l'exécution de l'affiche du tir fédéral de 1907.

Nous avons informé le comité d'organisation du tir fédéral de votre désir de voir s'ouvrir un concours entre les artistes suisses pour l'exécution de l'affiche en question, désir que nous trouvons légitime. Nous ne pouvons faire davantage, car il ne nous appartient pas d'exercer une influence sur les décisions du comité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Département militaire fédéral
A. FORER.

Concours d'affiche du Verkehrsverein de Zurich.

Il est intéressant, pensons-nous, d'avoir sous les yeux les protestations parues dans les journaux au sujet de la façon dont le Verkehrsverein de Zurich a fait juger le concours d'affiches, qu'il vient d'organiser.

Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas au courant de la question, voici ce dont il s'agit :

Le Verkehrsverein, après avoir organisé ce concours, et une fois qu'il fut en possession des projets envoyés par les concurrents, décida de laisser le public lui-même juger de ces travaux.

Une exposition fut organisée, et moyennant une finance de 20 cent., chacun avait le droit de donner son opinion. Le plus grand nombre de voix obtenues décidait du classement.

Nous n'avons pas à nous occuper du résultat obtenu par cet étrange moyen, mais nous ne saurions trop protester contre cette manière d'agir, absolument déloyale, étant donné que les concurrents ne furent pas prévenus que leurs œuvres seraient jugées de cette façon.

Nous en savons plusieurs qui du reste ont refusé leur prix.

Voici les articles parus sur ce sujet :